

Il s'engage à informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de son identifiant ou code d'accès.

• Il accepte que le LPO Juminer dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive et non conforme à son objectif pédagogique, éducatif ou administratif.

3. Les sanctions

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à son exclusion du réseau, ainsi qu'aux sanctions et poursuites pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Patrick ARNOLIN

Le Proviseur



Nom :

Prénom :

Je déclare avoir pris connaissance de la charte informatique de l'établissement.

Date :

Signature de l'élève :



CHARTRE D'USAGE DU RESEAU INFORMATIQUE ET DE L'INTERNET DU LPO JUMINER

S'applique à toute personne utilisant les ordinateurs, le réseau pédagogique et le serveur informatique du LPO Juminer, et par eux, l'accès à internet. L'ensemble de ce dispositif est désigné ci dessous par le terme « réseau ».

1. Le réseau pédagogique du LPO Juminer

1.1. Ressources disponibles

Le serveur du réseau pédagogique du lycée offre :

- l'accès à tous les programmes publics disponibles sur le serveur
- l'accès à l'Internet
- la possibilité d'imprimer des documents

1.2. Conditions d'accès

Les 2 catégories d'utilisateurs (personnels et élèves) se voient attribuer chacune un identifiant qui permet de se connecter au serveur avec un mot de passe. Cet identifiant et ce mot de passe sont strictement personnels et confidentiels. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qu'il en est fait : la communication à des tiers de ces informations, engage son entière responsabilité ; si l'administrateur relève une infraction, la sanction sera appliquée à la personne désignée par le nom de connexion.

pourra porter que sur des indications générales (fréquence, volume, taille des messages, format des pièces jointes) sans

qu'il y ait aucun contrôle sur le contenu des messages échangés.

- L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment les lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique). Il s'interdit à l'occasion du service proposé par l'établissement de faire de la publicité sur des produits ou services du commerce.
- L'utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du service, et notamment à ne pas :
 - Altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation
 - Masquer son identité ou s'approprier l'identité d'autrui
 - Interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau
 - Se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé
 - Porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants
 - Modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau
 - Utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources
 - Introduire de programmes nuisibles (virus ou autres)
 - Modifier sans autorisation la configuration des machines

2. Respect des règles de la déontologie informatique

2.1. Engagements du LPO Juminer

- Le Lycée s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment les lois relatives à l'informatique, aux

fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique).

- Le Lycée s'efforce de maintenir le service accessible en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions pour les utilisateurs. Il tiendra dans la mesure du possible les utilisateurs informés de ces interruptions.

- Le Lycée n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique sur internet. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages envoyés.

- Le Lycée se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs pédagogiques.

Il peut également, pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des services. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

2.2. Engagements de l'utilisateur

- L'utilisateur s'engage à n'utiliser le service que pour un objectif pédagogique, éducatif ou administratif. Il accepte un contrôle a posteriori de l'utilisation de sa messagerie qui ne